

Bref

CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS

LES EMPLOIS-JEUNES DE L'ÉDUCATION NATIONALE Un dispositif de transition professionnalisante ?

Le programme « Nouveaux services, Emplois jeunes » de l'Éducation nationale, en place depuis 1997 et dont la fin vient tout juste d'être annoncée, a été conçu comme un dispositif de transition professionnelle. Ses bénéficiaires, les aides-éducateurs, répondent à de véritables besoins au sein des établissements scolaires et acquièrent ainsi toute une série de compétences. Ils bénéficient aussi d'appuis pour anticiper et préparer leur avenir professionnel. Certains ont d'ores et déjà trouvé un autre emploi, avant même le terme de leur contrat. Mais faute d'une réelle reconnaissance de l'expérience acquise, la transition reste insuffisamment organisée. Face à l'avenir, des aides-éducateurs peinent à élaborer un projet et à se former dans cette perspective... notamment les moins diplômés qui, encore nombreux en poste, risquent de connaître des conditions d'insertion périlleuses dans une période où la conjoncture se dégrade.

Dès son lancement en 1997, le programme « Nouveaux services, Emplois jeunes » s'est imposé au sein de l'Éducation nationale comme un dispositif de professionnalisation spécifique dans le cadre général du programme. Les emplois-jeunes recrutés par l'Éducation nationale, les « aides-éducateurs », ont dû satisfaire des besoins inédits ou mal couverts au sein des écoles, des collèges et des lycées. Mais contrairement aux autres emplois-jeunes, ils ont su d'emblée qu'ils s'engageaient dans une situation transitoire, l'institution ayant annoncé dès le départ ne pas vouloir les reconduire au-delà des cinq années prévues par leur contrat. Cette spécificité les a placés dans une situation délicate, en partie paradoxale. Dès leur arrivée dans les établissements, pris dans une « valse à trois temps », ils ont dû tout à la fois réussir leur intégration auprès des équipes pédagogiques, s'approprier leur fonction et préparer leur avenir professionnel (cf. *Bref*, n°167, septembre 2000).

Aujourd'hui, à mesure que l'échéance des 20 000 premiers contrats approche, la question est de savoir si cette valse entraîne les aides-éducateurs vers une insertion professionnelle durable ou, au contraire, leur « donne le tournis ». Autrement dit, le passage par l'Éducation nationale leur permet-il de se professionnaliser en vue de se reconverter ? Le programme « Nouveaux services, Emplois jeunes » joue-t-il en fin de compte le rôle d'un « marché transitionnel du travail », c'est-à-dire d'un dispositif qui leur offre diverses formes de transition professionnalisante ?

SE PROFESSIONNALISER EN SITUATION

Avec le temps, les aides-éducateurs acquièrent de véritables compétences. Ils exercent en effet au sein des écoles, des collèges et des lycées des activités correspondant à de réels

besoins, telles la surveillance, l'informatique, la documentation, l'aide à l'enseignement ou l'animation (cf. graphique page 2). Ces activités, utiles et souvent nouvelles, leurs permettent de construire des compétences spécifiques, a priori transférables vers d'autres professions ou d'autres secteurs. Ainsi, l'assistance pédagogique exige certaines connaissances disciplinaires et des savoir-faire éducatifs fins, donnant un premier aperçu du métier d'enseignant. Autre exemple, la médiation interne, entre élèves perturbateurs et enseignants, suppose de développer des compétences qui renvoient aux différents métiers du travail social. Les aides-éducateurs mobilisent également des compétences plus transversales. Ils doivent s'adapter à des tâches souvent peu définies, et faire preuve d'autonomie et d'initiative pour en construire le contenu. Ils doivent surtout trouver, au plan relationnel, le bon registre d'intervention : face aux élèves, ils ont à se situer à mi-chemin entre pédagogie et animation ; avec les personnels permanents, notamment les enseignants, ils doivent nouer des relations de coopération.

Cette construction de compétences est d'autant plus ardue que les aides-éducateurs sont très polyvalents : ils exercent en moyenne plus de six activités. Toutefois, la plupart acceptent cette diversité, et réussissent à conjuguer polyvalence et professionnalisation. Plus généralement, la polyvalence s'impose comme un mode d'organisation du travail cohérent avec une gestion des emplois fondée sur une logique de transition. Sans doute ne pourrait-elle guère être acceptée, ni assumée sur toute une carrière.

Concrètement, la professionnalisation des aides-éducateurs s'opère « sur le tas », au fil du temps. En général, leur formation initiale ne les a pas préparés à leur fonction. En outre, neuf sur dix n'ont pas reçu de formation d'adaptation au

poste à leur arrivée, ce poste étant souvent peu défini et à construire. Ils ne bénéficient pas non plus d'un encadrement de proximité averti, surtout pour les activités véritablement nouvelles comme l'informatique pédagogique : seuls 10 % de ceux qui exercent cette activité le font avec un enseignant. C'est donc par eux-mêmes, en se confrontant aux situations de travail, qu'ils donnent un sens à leur fonction et se forgent des connaissances empiriques.

Ce mode de professionnalisation est perçu positivement par les aides-éducateurs qui se destinent à des métiers en lien avec leur activité dans les établissements. Globalement, 76 % des aides-éducateurs considèrent que leur emploi leur sera utile dans l'avenir, mais cette proportion est d'autant plus importante qu'ils souhaitent devenir enseignants (89 %) ou espèrent obtenir un emploi dans le secteur social, culturel ou sportif (87 %). En revanche, ceux qui ont des projets d'avenir autres perçoivent leur expérience d'aide-éducateur de façon plus ambivalente. Ils admettent généralement bénéficier d'une forme de professionnalisation, puisqu'ils développent des compétences et s'enrichissent sur le plan personnel et humain. Mais ils s'inquiètent de la valeur effective et des possibilités de transfert de ces compétences sur le marché du travail.

Ces inquiétudes sont particulièrement vives chez les aides-éducateurs dont l'activité principale est la surveillance. Les compétences acquises à travers cette activité leur semblent trop éloignées des exigences du monde du travail. La moitié d'entre eux considère que leur passage au sein de l'Éducation nationale ne leur sera pas utile pour l'avenir – contre seule-

ment un quart pour l'ensemble des aides-éducateurs. Certains évoquent même une « régression » professionnelle.

SE PROJETER DANS L'AVENIR

Dès le lancement du programme « Nouveaux services, Emplois jeunes » au sein de l'Éducation nationale, les aides-éducateurs ont été invités à se projeter dans l'avenir puisqu'il leur avait été annoncé, sans aucune ambiguïté, qu'ils ne seraient pas maintenus en poste plus de cinq ans. Ainsi, bien avant l'échéance de leur contrat, voire pour beaucoup dès leur entrée en fonction, ils avaient un projet de reconversion. C'était le cas de 86 % d'entre eux fin 2001.

Près des trois quarts de ces projets sont cohérents avec les activités exercées par les jeunes au sein des établissements : 29 % sont liés à l'enseignement, 19 % aux carrières sanitaires et sociales, 14 % au sport, à l'animation ou la culture, et 11 % à l'informatique. Plus de la moitié des aides-éducateurs qui souhaitaient devenir enseignant ou travailler dans l'informatique en 1999, et ayant quitté le dispositif depuis, ont atteint leur objectif en 2001. Pour les aides-éducateurs ayant un projet lié à leurs activités, le dispositif joue donc souvent comme une transition professionnalisante.

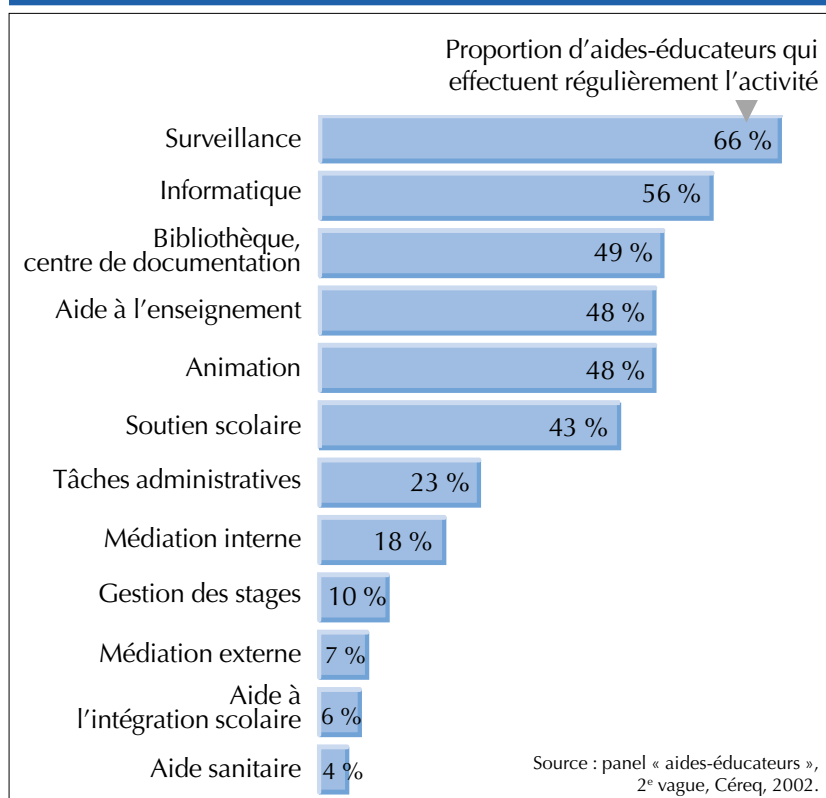
Afin de faciliter l'élaboration de projets réalistes et réalisables, l'Éducation nationale propose des bilans personnels et professionnels. En 2001, les deux tiers des aides-éducateurs en avaient réalisé au moins un, et pour les deux tiers d'entre eux, ces bilans ont été l'occasion de valider un projet professionnel. Ils ont également permis à certains de faire évoluer leur objectif. Entre 1999 et 2001, plus de la moitié des aides-éducateurs ont en effet changé de projet. Le dispositif apparaît donc comme un moment où les jeunes se donnent le temps de réfléchir à leur devenir professionnel, de l'infléchir, de le confirmer ou de le stabiliser.

Cependant, les nombreux changements de projets sont aussi le signe d'une difficulté pour certains aides-éducateurs à formuler un objectif stable et cohérent dans le temps. Ainsi, les deux tiers des 14 % d'aides-éducateurs sans projet en 2001 en avaient un deux ans auparavant. Évidents pour certains, les projets professionnels sont, pour d'autres, plus compliqués à élaborer, soit parce qu'ils ont du mal à se projeter dans le moyen terme, soit parce que satisfaits de leur situation présente ils n'en ont pas la volonté. Plus généralement, l'avenir professionnel reste préoccupant pour deux catégories d'aides-éducateurs, qui se recouvrent en partie : ceux dont le projet n'est pas directement lié à leurs activités et les moins diplômés qui, plus souvent que les autres, changent ou n'ont pas de projet professionnel.

SE FORMER POUR PRÉPARER L'AVENIR

Pour réaliser leur projet, un nombre croissant d'aides-éducateurs se forment, l'Éducation na-

LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS EXERCÉES PAR LES AIDES-ÉDUCATEURS



tionale leur offrant de plus en plus de possibilités en la matière. Ainsi, 60 % ont suivi au moins une formation en 2001, contre moins d'un tiers en 1999. Parallèlement, les modalités de formation ont évolué. En 1999, la majorité des aides-éducateurs qui se formaient le faisaient par correspondance. Ce type de formation a depuis perdu de son importance au profit d'autres cursus, notamment ceux proposés par les GRETA, les universités ou les Instituts de formation des maîtres (IUFM), parfois spécialement aménagés pour les aides-éducateurs.

Près de la moitié des aides-éducateurs en formation y consacrent plus de dix heures par semaine. Cet investissement important est possible car beaucoup se forment sur leur temps de travail, les chefs d'établissement étant de plus en plus enclins à accepter, voire à proposer, des aménagements d'horaires. Mais si les deux tiers des aides-éducateurs arrivent à combiner de façon satisfaisante emploi et formation, les autres rencontrent plus de difficultés. Les échecs aux examens ou aux concours administratifs, tout comme les abandons en cours de formation, sont d'ailleurs souvent liés à l'impossibilité de concilier ces différentes charges.

Cette articulation entre formation et emploi est d'autant moins facile que le dispositif dissocie professionnalisation par le biais de l'expérience et professionnalisation par le biais de la formation. Les aides-éducateurs étant condamnés à quitter leur poste au terme de leur contrat de cinq ans, ils doivent s'impliquer non seulement dans leurs activités mais aussi dans leur reconversion. Face à cette double injonction, deux attitudes sont possibles : s'impliquer autant dans la fonction que dans la formation, ou privilégier l'une au détriment de l'autre. La première attitude est d'autant plus aisée que la fonction exercée est proche du projet professionnel visé. Quant à la seconde, elle ne va pas sans dilemme, mais l'échéance du contrat approchant, la formation prend de plus en plus souvent le pas sur la fonction.

Les pratiques de validation des acquis professionnels (VAP) pourraient répondre en partie à ce dilemme, mais elles restent timides pour l'instant. Si la plupart des aides-éducateurs en ont entendu parler, et si 57 % d'entre eux souhaitent en bénéficier, seuls 6 % en avaient réellement profité fin 2001.

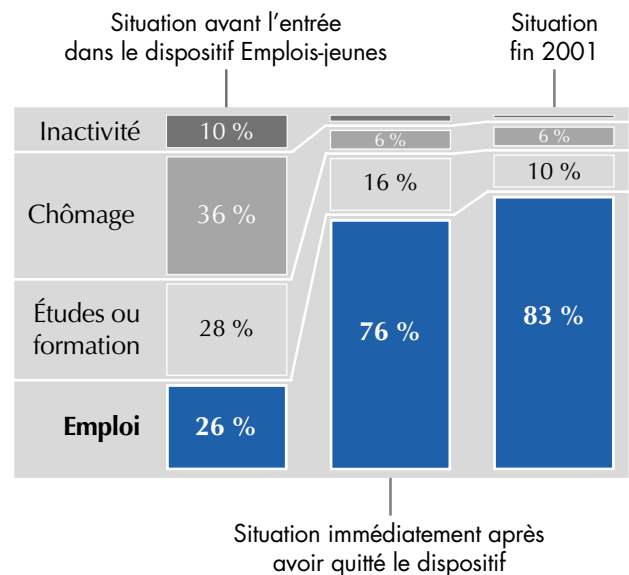
ACCÉDER À UN EMPLOI STABLE

37 % des aides-éducateurs recrutés dans les premiers mois du programme « Nouveaux services, Emplois jeunes » (cf. encadré page 4) avaient d'ores et déjà mis un terme à leur contrat fin 2001. Presque toujours, les motifs de départ révèlent des sorties « vers le haut » : 78 % ont trouvé un nouvel emploi, ont réussi un concours, ont repris des études ou suivi une formation à temps plein.

Le passage par le dispositif emplois-jeunes a donc amélioré la situation de ces jeunes sur le marché du travail, un grand nombre étant en effet au chômage ou inactifs avant de devenir aides-éducateurs (cf. graphique ci-dessus). Ils sont non seulement plus nombreux à travailler, mais leurs conditions d'emploi sont meilleures : plus des trois quarts des jeunes qui travaillaient avant d'entrer dans le dispositif avaient un statut précaire (contrats à durée déterminée, contrats aidés, intérim ou vacation), contre le quart de ceux qui avaient quitté le dispositif et travaillaient fin 2001.

L'EXPÉRIENCE D'AIDE-ÉDUCATEUR : UN TREMLIN VERS L'EMPLOI

Évolution de la situation des aides-éducateurs ayant quitté le dispositif Emplois-jeunes



À noter : avant l'entrée dans le dispositif Emplois-jeunes, les jeunes effectuant leur Service militaire ont été comptabilisés avec les inactifs.
Source : panel « aides-éducateurs », 2^e vague, Céreq, 2002.

Par ailleurs, entre fin 1999 et fin 2001, l'augmentation du nombre d'aides-éducateurs quittant leur fonction s'est accompagnée de conditions d'insertion plus favorables : 82 % ont trouvé immédiatement un autre emploi, contre 64 % de ceux qui avaient quitté le dispositif plus tôt. Ces derniers étaient en outre plus nombreux à intégrer un emploi précaire (31 contre 26 %), et moins nombreux à accéder à un poste de cadre (16 contre 23 %). Cette amélioration s'est opérée malgré le retournement de la conjoncture fin 2000, laissant entrevoir les effets positifs de l'expérience accumulée en tant qu'aides-éducateurs sur la sortie du dispositif.

Fin 2001, près de la moitié des anciens aides-éducateurs qui travaillaient occupaient un emploi dans lequel ils mobilisaient des compétences acquises lors de leur passage dans le dispositif Emplois-jeunes. 21 % étaient devenus enseignants, 6 % informaticiens et 4 % animateurs socioculturels. Mais la part des enseignants atteignait 39 % quand l'activité principale au sein du dispositif était l'aide à l'enseignement, celle des informaticiens 19 % quand l'activité principale était l'informatique, celle des animateurs 11 % quand l'activité principale était l'animation. Ce qui confirme bien pour certains la vocation professionnalisante du dispositif Emplois-jeunes au sein de l'Éducation nationale.

La sortie de ce dispositif est une préoccupation non seulement pour les jeunes mais également pour l'institution. Dans cette perspective, l'Éducation nationale a signé des accords nationaux, voire locaux, avec des entreprises, des branches professionnelles ou des organismes publics, pour permettre aux aides-éducateurs de bénéficier d'offres d'emploi « privi-

légées ». Ces accords n'ont cependant pas pleinement joué leur rôle. La plupart des « ex aides-éducateurs » en ont eu connaissance alors qu'ils étaient encore en fonction, mais guère plus de 20 % s'étaient dits intéressés par les offres d'emploi contenues dans ces accords. Et, fin 2001, seuls 7 % avaient trouvé un emploi par ce biais.

Malgré l'image plutôt positive du programme « Nouveaux services, Emplois jeunes » comme dispositif de transition professionnelle, il est difficile d'en mesurer les effets propres sur la qualité de l'insertion. Près des deux tiers des aides-éducateurs recrutés en 1997 et 1998 sont encore en poste. En outre, les jeunes qui sont d'ores et déjà sortis du dispositif présentent des caractéristiques spécifiques : ils sont globalement plus diplômés que leurs anciens collègues, donc a priori mieux armés pour leur reconversion. De plus, la détérioration actuelle du marché du travail risque de rendre plus difficiles les futures sorties.

LE MAILLON FAIBLE : UN MANQUE DE RECONNAISSANCE DE L'EXPÉRIENCE ACQUISE

En définitive, le programme « Nouveaux services, Emplois jeunes » s'applique, au sein de l'Éducation nationale, à combiner les besoins des jeunes et ceux de l'institution. Il acquiert ainsi le statut de dispositif de transition professionnalisante. À travers leurs multiples activités, les aides-éducateurs développent de véritables compétences, a priori transférables. Ils bénéficient par ailleurs d'un appui pour anticiper et préparer leur sortie du dispositif. Les échéances de leur contrat se rapprochant, l'incertitude pèse pourtant sur nombre d'entre eux, notamment les moins diplômés. Ils peinent à se professionnaliser. Ils souffrent avant tout du manque de reconnaissance de leur expérience.

Ce manque de reconnaissance constitue le point faible de ce système de transition géré par l'Éducation nationale. Étant donné le retard pris dans la mise en place de la validation des acquis de l'expérience (VAP devenue VAE en janvier dernier), les compétences accumulées en tant qu'aides-éducateurs ont rarement fait l'objet d'une validation. Les accords signés par l'Éducation nationale avec des recruteurs potentiels ont, jusqu'à présent, peu mis en relation compétences acquises dans le cadre de la fonction et compétences requises par les emplois proposés. À l'interne, si l'action des aides-éducateurs est jugée indispensable au fonctionnement des établissements, aucune décision d'intégration, ni a fortiori de reconduction des emplois-jeunes sur leur poste n'a été envisagée. Seule décision à ce jour : l'ouverture récente de concours dits de « troisième voie », permettant aux aides-éducateurs de niveau bac + 2 de devenir enseignants ou conseillers principaux d'éducation sans être titulaires d'une licence. Mais ces concours évaluent, à l'instar des concours classiques, des connaissances générales et théoriques plutôt que des savoirs professionnels élaborés en situation de travail. Afin de confé-

rer au dispositif un caractère pleinement professionnalisant, des ponts restent donc à consolider entre la situation présente des aides-éducateurs et leur insertion future, dans l'optique d'une intégration au sein de l'Éducation nationale ou d'une reconversion externe.

Jean-Paul Cadet, Laurence Diederichs-Diop,
Dominique Fournié, Christophe Guitton,
Samira Mahlaoui (Céreq).

À LIRE ÉGALEMENT

- *Aides-éducateurs : à l'approche de l'échéance des premiers contrats, où en est la fonction ? Où en sont les jeunes ? Suivi-évaluation de la mise en œuvre du programme « Nouveaux services, Emplois jeunes » au ministère de l'Éducation nationale, 2^e phase*, J.-P. Cadet, L. Diederichs-Diop, D. Fournié, Ch. Guitton, S. Mahlaoui et M. Pétris, à paraître prochainement dans la collection Documents du Céreq.
- *Aide éducateur : quel avenir pour la fonction, quel devenir pour les jeunes ? Suivi-évaluation de la mise en œuvre du programme « Nouveaux services, Emplois jeunes » au ministère de l'Éducation nationale*, J.-P. Cadet, L. Diederichs-Diop, D. Fournié et Ch. Guitton, *Documents*, n° 151, série « Évaluation », Céreq, 2000.
- *Intégration, professionnalisation, mobilité : la valse à trois temps des aides-éducateurs*, J.-P. Cadet, L. Diederichs-Diop, D. Fournié et Ch. Guitton, *Bref*, n° 167, Céreq, septembre 2000.

UNE ÉVALUATION LONGITUDINALE

Avec plus de 60 000 postes d'aides-éducateurs créés depuis la rentrée 1997, le ministère de l'Éducation nationale représente le plus gros employeur impliqué dans le programme « Nouveaux services, Emplois jeunes ». À sa demande, le Céreq réalise une évaluation de ce dispositif croisant deux démarches :

- La première est une analyse de la fonction d'aide-éducateur et de son positionnement dans les écoles, les collèges et les lycées. Cette approche s'appuie sur des entretiens en face-à-face réalisés en 1999, puis en 2001 dans 15 établissements de deux académies ;
- La seconde démarche a pour objectif de suivre une cohorte de 3 000 aides-éducateurs recrutés dans les premiers mois de mise en place du dispositif, c'est-à-dire entre la rentrée 1997 et décembre 1998 dans les écoles et collèges, et entre la rentrée 1998 et avril 1999 dans les lycées. Pour ce faire, deux interrogations téléphoniques ont été effectuées en 1999 et 2001. Les données présentées dans ce *Bref* sont issues de l'exploitation de ces deux enquêtes. Une ultime interrogation sera réalisée fin 2003.